



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023

DIFFUSION PUBLIQUE

Présents :

➤ Gérard KAUWACHE	➤ Frédéric MECHIN
➤ Gérard BOUCHETEIL	➤ Karelle MERCIER
➤ Isabelle GABAUD	➤ Nathalie BEAUFILS-TÊTE
➤ Lionel FORESTIER	

Absents ➤ Marie AUFAURE
excusés : ➤ Gautier CAUBEL

Absents :

- Début de séance 18 h 30
- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 03 octobre 2023 : **voté à l'unanimité**

1) Communication du Maire :

➤ Délibérations :

- * Adhésion à l'avenant au volet informatique de l'ATEC87
 - * Création d'un poste en CDD à compter du 1^{er} janvier 2024
 - * Création d'un poste d'agent administratif principal de 2^{ème} classe
 - * Sur la longueur de la voirie communale
- Votées à l'unanimité

➤ Mise à jour des listes électorales :

Après avoir adressé des lettres recommandées avec A/R, revenues en mairie avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse », 17 électeurs ont été retirés de la liste électorale pour perte d'attache communale.

➤ Convention nationale des Intercommunalités :

Le maire a participé à cette convention organisée du 11 au 13 octobre à Orléans.

2 sujets importants ont été abordés en séance plénière : les finances et la transition écologique.

La venue de Mme la 1^{ère} ministre a été annulée au dernier moment du fait de l'attentat commis à Arras envers un professeur.

➤ Réunion concours financier de l'Etat :

Au cours de cette réunion, le secrétaire général de la Préfecture a présenté le nouveau dispositif mis en place pour les demandes de subventions faites par les collectivités :

- simplification des circuits,
- déclaration unique soit DETR soit DSIL.

Les services de l'Etat apprécieront ensuite si la demande relève de la DETR ou de la DSIL. Il est difficile de simplifier les demandes auprès du fonds vert même si l'Etat a été saisi pour alléger les modalités.



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023

DIFFUSION PUBLIQUE

➤ Assemblée générale de l'ADM 87 :

Intervention du préfet liée en partie aux difficultés que rencontrent les collectivités au niveau des finances et du projet des ZAEnR.

A cette occasion, le maire a interpellé le préfet sur la taxe foncière payée par les habitants de St-Yrieix-Sous-Aixe, dont 15% (25 000€) sont reversées dans un fonds d'état servant à compenser d'autres communes « pauvres ».

Le maire a proposé au préfet 3 solutions :

- 1) L'argent payé par les habitants doit revenir intégralement à la commune en supprimant le coefficient correcteur de - 25 000 €.
- 2) Diminution de 15% de la taxe foncière (25 000€) de façon à ce qui est payé réellement par la commune soit reversé en totalité.
- 3) Si les 2 premières solutions ne peuvent pas être adoptées, détacher 15% du taux de la taxe foncière et les rattacher dans une autre colonne du type Fonds de péréquation d'Etat de façon à ce que tout soit transparent pour les administrés qui doivent savoir où va l'argent qu'ils payent.

Après discussion le préfet a reconnu que cela manquait effectivement de transparence.

Il s'est engagé à faire remonter cette anomalie au ministre des Finances.

En parallèle, le maire a saisi le Député pour qu'il étudie ce problème au niveau de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Affaire à suivre....

➤ Saisie du tribunal administratif :

Le Maire informe le conseil qu'il va saisir le président du tribunal administratif concernant 2 maisons sur la commune qui pourraient être classées en IMR (immeuble menaçant ruine), ce qui permettrait d'engager une procédure d'abandon manifeste selon l'article L.2243-1 du code Général des Collectivités territoriales.

Affaire à suivre...

➤ Cérémonie des vœux :

Après discussion, la décision est prise de faire la cérémonie des vœux le vendredi 26 janvier 2024 à 19h00.

2) Communication du 1^{er} adjoint :

- M. le 1^{er} adjoint fait une présentation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui est piloté par Estelle DEBOMY de la CCVV mais qui impacte tous les projets de la commune pour lesquels nous devons intégrer les actions à mettre en place dans le cadre du PCAET (voir diaporama en annexe).



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023

DIFFUSION PUBLIQUE

- M. le 1^{er} adjoint fait également un compte rendu de la réunion ENEDIS à laquelle il a participé avec M. le maire et présente au conseil le dispositif des ZAEnR (Zone d'accélération des Energies renouvelables).

Le programme ZAEnR, le PCAET et la capacité d'ENEDIS à redimensionner son réseau pour transporter l'électricité produite, sont liés. Tout converge pour produire des énergies propres de façon à limiter au mieux notre bilan carbone.

- M. le 1^{er} adjoint poursuit son intervention en listant les travaux réalisés par les agents au cours du mois écoulé : nettoyage complet de l'étang et broyage de toutes les branches déposées au Mas Judaud. Il est rappelé que le broyat produit est à disposition des habitants qui le souhaitent.

3) Communication du 2^{ème} adjoint :

- Les colis des aînés seront livrés en semaine 49.
Les colis seront distribués au cours du Noël des enfants qui aura lieu le dimanche 10 décembre. Un vin chaud sera offert comme chaque année à tous les participants.

4) Communication du 3^{ème} adjoint :

- Le journal municipal sortira en début d'année prochaine.
Le site internet a été mis à jour, il y a environ 800 visites / mois

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 14 décembre 2023 à 18h30.

Le secrétaire, G. BOUCHETEIL



Le Maire, G. KA UWACHE

